

Coopération pour le financement et les investissements

Dans bien des pays en développement, l'infrastructure économique et sociale est insuffisante, notamment les services de l'électricité, du gaz, des transports, ainsi que les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Ces dernières années, des enjeux mondiaux tels que le VIH/sida et d'autres maladies transmissibles, la pollution de l'air et de l'eau, le changement climatique, les conflits et le terrorisme, ainsi que les crises financières sont venus s'ajouter aux problèmes de pauvreté. Pour répondre à ces enjeux, la communauté internationale a fixé des objectifs communs, les objectifs de développement durable (ODD), tandis que chaque pays élaborait une série de mesures.

La coopération pour le financement et les investissements fournit des apports de fonds relativement importants, accordés à des conditions concessionnelles aux pays et régions en développement, afin de soutenir leurs efforts de croissance et leurs initiatives de développement.

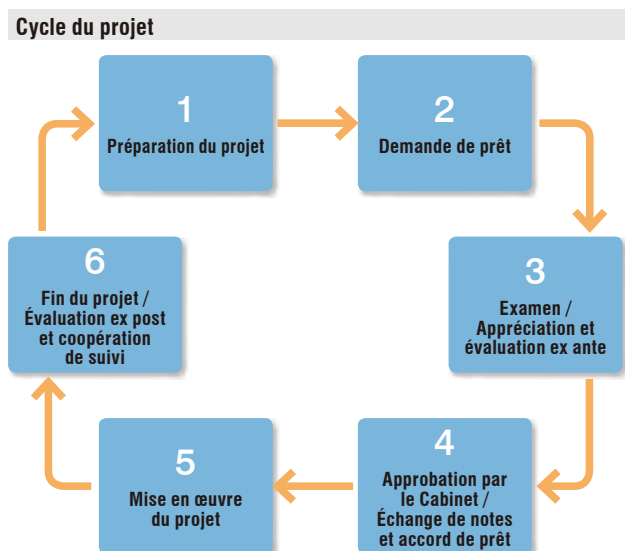
Prêts d'APD

● Soutenir et stimuler l'appropriation des pays en développement

L'appropriation des pays en développement est essentielle pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté de ces pays. Étant assortis d'un remboursement, les prêts d'APD favorisent une utilisation efficiente des fonds empruntés et une supervision adaptée des projets qu'ils financent, facilitant ainsi l'appropriation des pays en développement. Les prêts d'APD exercent par ailleurs une pression budgétaire relativement faible pour l'État japonais et constituent par conséquent un instrument pérenne de l'APD.

● Déroulement des prêts d'APD : Cycle du projet

Les prêts d'APD comportent six étapes. Les enseignements tirés



de l'évaluation ex post, qui constitue la dernière étape du cycle du projet, sont réinjectés dans la préparation des nouveaux projets. Cet enchaînement de phases est appelé le « cycle du projet ».

● Types de prêts d'APD

1. Prêts pour les projets

(1) Prêts-projets

La grande majorité des prêts d'APD sont des prêts-projets. Ce type de financement permet la fourniture d'installations, d'équipements et de services, et/ou la réalisation de travaux de génie civil et d'autres travaux associés, notamment des routes, des centrales électriques ou des installations d'irrigation, d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

(2) Prêts pour les services d'ingénierie (SI)

Les prêts de ce type sont utilisés pour les services d'ingénierie (SI) nécessaires aux stades de l'étude et de la planification des projets. Ces services comprennent des études de faisabilité, des études approfondies du projet sur site, des avant-projets détaillés et la préparation des documents d'appel d'offres. Comme pour le prêt-projet, l'obtention de ce type de prêt est subordonnée à l'exécution préalable d'une étude de faisabilité ou similaire et à la confirmation de la nécessité et de la pertinence du projet.

(3) Prêts aux intermédiaires financiers

Ces prêts sont octroyés aux institutions financières du pays bénéficiaire en s'appuyant sur le système financier du pays concerné. Ils financent la mise en œuvre des politiques définies, notamment la promotion des PME dans les secteurs manufacturier, agricole et d'autres industries spécifiées, ainsi que la construction d'installations destinées à améliorer le niveau de vie des personnes ayant de faibles revenus. Ces prêts sont dits « en deux temps », car les fonds transitent par au moins deux institutions financières avant de parvenir aux bénéficiaires finaux. Ce type de prêt permet de proposer des fonds à un grand nombre de bénéficiaires finaux dans le secteur privé. Étant accordés par des institutions financières locales, ils permettent également de renforcer les capacités opérationnelles de ces institutions et de développer le secteur financier des pays bénéficiaires.

(4) Prêts sectoriels

Les prêts sectoriels servent à la fourniture de matériel et d'équipements, de services et de conseils requis pour la mise en œuvre des plans d'aménagement d'un secteur particulier comprenant plusieurs sous-projets. D'autre part, ils contribuent à l'amélioration des politiques et des systèmes du secteur concerné.

2. Prêts hors projets

(1) Prêts-programmes

Les prêts de ce type soutiennent la mise en œuvre de stratégies nationales et de stratégies de réduction de la pauvreté des pays en

développement qui souhaitent améliorer leurs politiques et opérer des réformes globales de leurs systèmes. Depuis quelques années, le type de prêt le plus courant consiste à intégrer directement l'apport de ressources dans le budget du pays ciblé. Après confirmation de la mise en œuvre des premiers éléments de réforme, les consultations se poursuivent dans le cadre d'un soutien aux réformes à long terme. Dans de nombreux cas, les prêts de ce type prennent la forme d'un co-financement avec la Banque mondiale ou d'autres banques multilatérales de développement (BMD).

(2) Prêts de soutien à la balance des paiements

Ces prêts sont accordés aux pays en développement confrontés à des difficultés économiques et exposés à des taux de change toujours plus défavorables. Ils permettent de financer les importations urgentes et essentielles de matériel, et de stabiliser l'économie. Ces prêts sont souvent utilisés pour importer des marchandises dont les gouvernements du Japon et du pays bénéficiaire auront convenu au préalable : machinerie industrielle et matières premières, engrais et pesticides, machines agricoles ou d'autres types.

(3) Prêts-programmes sectoriels

Ce sont des prêts de soutien à la balance des paiements qui servent également à soutenir les politiques de développement dans les secteurs prioritaires des pays partenaires. Les fonds de contrepartie (en monnaie locale) financés par les gouvernements bénéficiaires en échange d'importations en devises étrangères sont utilisés pour l'investissement public dans des secteurs spécifiques de développement.

Financement des investissements du secteur privé

● Soutien aux projets de développement du secteur privé dans les pays en développement

Ces dernières années, avec la forte progression de l'aide des organisations internationales et des donateurs européens et américains au secteur privé, ce dernier joue un rôle de plus en plus important dans le développement économique et social des pays en développement. Le financement des investissements du secteur privé (PSIF) vise à stimuler l'activité économique et à améliorer le niveau de vie des populations des pays en développement par des investissements privés et des prêts pour des projets entrepris par le secteur privé dans les pays en développement.

● Étendue de l'aide

Le PSIF étant réservé à des projets ayant un haut niveau d'efficacité, le programme cible les trois domaines suivants : (1) les infrastructures et l'accélération de la croissance ; (2) les ODD et la réduction de la pauvreté ; et (3) le changement climatique.

● Structure organisationnelle de l'évaluation et du contrôle des risques

Le PSIF a repris avec une structure organisationnelle adaptée pour l'évaluation et le contrôle des risques. Parallèlement aux vérifications et contrôles mutuels entre les départements concernés,

la JICA assure une gestion de portefeuille pour l'ensemble du programme par un compte indépendant¹, et elle renforce sa capacité à mettre en œuvre des projets, et à évaluer et gérer les risques.

Émission d'obligations sociales de la JICA en tant que premier émetteur sur le marché intérieur Les obligations JICA contribuent à la réalisation des ODD

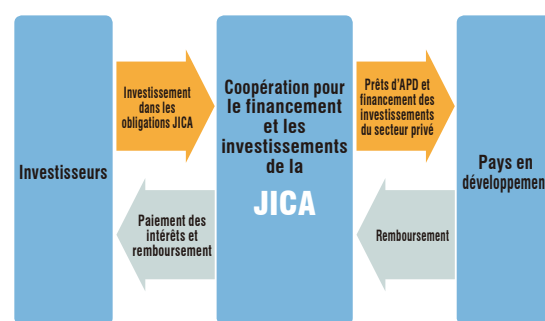
La JICA émet des obligations (appelées « obligations JICA » ci-dessous) depuis 2008.

Ces dernières années, l'investissement responsable, qui intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance aux décisions d'investissement, a attiré l'attention des investisseurs. Simultanément, les obligations sociales, dont les produits sont utilisés pour des projets portant sur des questions sociales, ainsi que les obligations vertes, sont de plus en plus présentes sur les marchés.

En juin 2016, l'International Capital Market Association a publié une directive définissant les obligations sociales, et la JICA a mis en vente les premières obligations sociales sur le marché intérieur japonais en septembre 2016, répondant ainsi à une demande des investisseurs.

Les obligations de la JICA sont conformes aux caractéristiques des obligations sociales, dont les produits sont exclusivement utilisés pour des projets sociaux dans les pays en développement. Les rapports de ces projets, y compris les résultats des évaluations externes, ont été diffusés après la mise en œuvre de chaque projet pour garantir une transparence élevée.

L'émission d'obligations JICA permet la mobilisation des ressources financières du secteur privé japonais au profit des pays en développement, ce qui constitue l'une des mesures politiques du gouvernement du Japon pour atteindre les ODD. La JICA poursuivra son financement par l'émission d'obligations sociales et établira une base solide d'investisseurs qui contribuera également à un financement stable.



1. Au 31 mars 2017 (fin de l'exercice 2016), sur le compte indépendant réservé au financement des investissements du secteur privé, les prêts représentent 5,970 milliards JPY, les actions des sociétés liées 43,634 milliards JPY et les titres de placement 2,646 milliards JPY. À la même date, les recettes ordinaires représentent 13,791 milliards JPY (dont 13,645 milliards JPY de dividendes sur les placements) et le revenu net est de 9,833 milliards JPY pour l'exercice 2016. Le compte indépendant a reçu des actifs suite aux opérations de financement des investissements du secteur privé le 1^{er} octobre 2008, lorsque la JICA a adopté sa structure actuelle.

Les recettes ordinaires sont divisées en dividendes sur les placements, en intérêts sur les prêts et autres revenus liés au financement des investissements du secteur privé. Les dépenses ordinaires sont constituées des pertes de valeur des actions des sociétés liées, des pertes sur les titres de placement, des intérêts sur les emprunts, des provisions pour les pertes liées aux prêts, des dépenses d'externalisation et d'autres dépenses liées au financement des investissements du secteur privé. Les recettes et dépenses qui ne sont pas directement liées au financement des investissements du secteur privé (dépenses d'amortissement, dépenses immobilières, dépenses liées au personnel, etc.) n'apparaissent pas sur le compte indépendant.